Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 134 (1989)

Heft: 2

Artikel: L'air de Civitavecchia (4)

Autor: Champendal, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'air de Civitavecchia (4)

par le major EMG Pierre-André Champendal

Le climat politique interne est, en ce moment, ébranlé par les communistes qui ont lancé l'idée d'abolir le recrutement obligatoire pour arriver à une armée de professionnels. La ligne traditionnelle et classique du parti communiste et de la gauche italienne en général fait soudainement preuve d'une forte évolution qui suscite malgré tout une grande perplexité. Jusqu'à ce jour, la gauche de la Péninsule a toujours soutenu l'armée organisée sur la base du recrutement obligatoire (l'«esercito di leva») qui garantit la démocratie alors que, pour le PCI 1, l'armée de métier suscite un esprit de corps et peut, par conséquent, entrer en conflit avec les institutions démocratiques. Les communistes ont aussi toujours admis que l'armée recrutée dans le peuple met en communication des jeunes gens d'expériences, de provenances et de cultures fort diverses. La «nation armée», l'«armée du peuple» ou encore l'«unité nationale», autrefois plate-forme historique et politique du PCI 1 sont aujourd'hui des notions révolues. De plus, à entendre le président des sénateurs communistes, «les progrès de la technologie ont donné un coup mortel à l'armée recrutée dans le peuple».

A ces arguments, le ministre libéral de la Défense répond que la défense n'est pas un «service public» mais une «fonction institutionnelle de l'Etat». Pour l'Italie, une armée de métier serait un luxe beaucoup trop onéreux.

Parmi les conscrits, la qualité abonde, ce qui permet de résoudre le problème de la complexité technique alors que les volontaires d'une armée de métier seraient attirés par le marché du travail civil qui est en mesure d'offrir davantage en argent et en prestige.

Un autre point à prendre en considération est celui des cadres. Il y a aujourd'hui forte pénurie, aussi qualitative, de jeunes officiers et sous-officiers. Alors que les armées française et de la République fédérale d'Allemagne alignent 25 cadres professionnels dans chaque unité, en Italie, une compagnie ne dispose que de 5 officiers et sous-officiers, souvent de milice. Il s'agirait, en introduisant une armée de métier, de remplacer les cadres de milice par un nombre beaucoup plus élevé de cadres de métier, programme qui exigerait en tout cas 10 ans.

La carrière représente un autre argument. En effet, si une structure militaire fondée sur le volontariat exige davantage de jeunes cadres et moins d'officiers supérieurs et généraux, il s'agirait encore d'aider à se réinsérer dans la vie professionnelle

¹ Parti communiste italien

civile, après un certain laps de temps, les soldats empêchés d'avancer.

Des forces armées de métier ne se justifient que si elles sont mieux instruites que celles de milice. Or, cela exige davantage de terrains d'exercice et de tir, d'écoles et d'instructeurs. Il semble, d'autre part, que le recrutement obligatoire représente encore un des moments qui assure l'égalité de condition dans une société toujours plus fragmentée et corporative.

La situation du recrutement en Europe

Pays	Durée	Obligation de rester dans la «réserve»	Type de sélection
Belgique	10 mois en Belgique	durant	tous les jeunes
	et 8 en Allemagne	8 ans	aptes
Danemark	12 mois dans les unités méc, inf et génie	jusqu'à l'âge de 50 ans	jeunes gens désignés
France	12 mois	jusqu'à l'âge de 35 ans	tous les jeunes aptes
Allemagne	15 mois	au moins	tous les jeunes
de l'Ouest		12 mois	aptes
Hollande	10 mois en Hollande	entre	tous les jeunes
	et 8 en Allemagne	8 et 15 ans	aptes
Italie	12 mois (armées de terre et de l'air)	jusqu'à l'âge	tous les jeunes
	18 mois (marine)	de 45 ans	aptes
Norvège	12 mois (armée de terre)	jusqu'à l'âge	tous les jeunes
	15 mois (armée de l'air et marine)	de 44 ans	aptes
Portugal	16 mois (armée de terre)	jusqu'à l'âge	jeunes gens
	24 mois (armée de l'air et marine)	de 45 ans	désignés
Espagne	12 mois	jusqu'à l'âge de 34 ans	jeunes gens désignés
Suède	15 mois	jusqu'à l'âge de 47 ans	tous les jeunes aptes
Suisse	17 semaines	jusqu'à l'âge	tous les jeunes
	d'instruction de base	de 50 ans	aptes

P.-A. Ch.